

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VLSAF n° 00 696

- VU la Constitution ;
 - VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
 - VU le décret n°2017-0075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du Gouvernement ;
 - VU le décret n°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU le décret n°2016-299/PRES/PM/MJDHPC du 29 avril 2016 portant organisation du Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique ;
 - VU la Déclaration d'Abidjan du 25 février 2015 ;
- 15/09/2017*
- SUR** rapport du Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, Garde des Sceaux ;

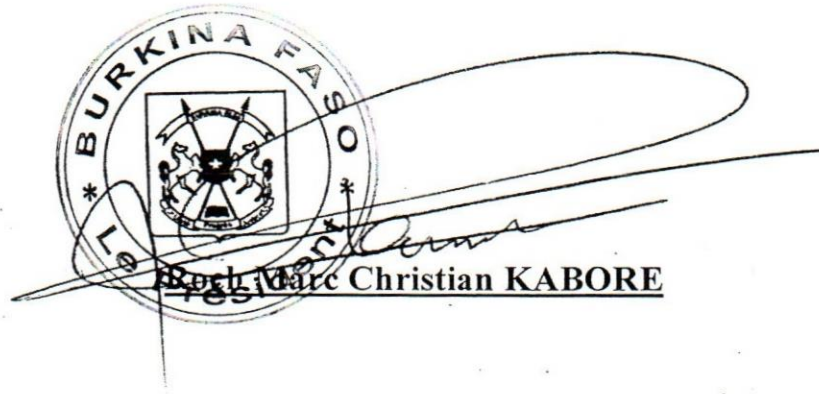
Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 02 août 2017 ;

DECRETE

Article 1 : Est adopté le plan d'actions national de lutte contre l'apatridie 2017-2024 dont le document est joint en annexe au présent décret.

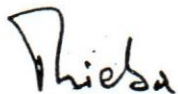
Article 2 : Le Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, Garde des Sceaux et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 septembre 2017



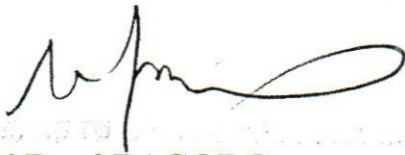
Abgbl. Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



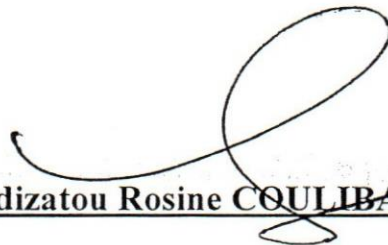
Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, Garde des Sceaux



Bessolé René BAGORO

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement



Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI